Pour extrait certifié conforme

Denis BOURGEOIS
Directeur Général

ABEILLE VIE
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 1.205.528.532,67 euros
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024

Le six novembre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures et quinze minutes, le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») s'est réuni au 80 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes et par visioconférence, sur convocation de son Président.

Sont présents :

Philippe Michel LABROSSE	Président du Conseil
Renaud CELIE	Administrateur
Pierre HAAS	Administrateur
Isabelle DELIGNON	Administrateur (par visioconférence)
Catherine DI MARCO	Administrateur (cooptée aux termes de la décision numéro 2 de l'ordre du jour ci-dessous et endossant ses fonctions d'administrateur pour les décisions suivantes)

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

2bis. Cooptation de Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 2 janvier 2025, en remplacement d'Hélène DENIS dont la démission a été actée lors de la réunion du Conseil du 23 septembre 2024, sous la condition suspensive de l'approbation de sa nomination en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par les instances d'Aéma Groupe ;

2bis. Cooptation de Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 2 janvier 2025, en remplacement d'Hélène DENIS dont la démission a été actée lors de la réunion du Conseil du 23 septembre 2024, sous la condition suspensive de l'approbation de sa nomination en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par les instances d'Aéma Groupe

Examiné par le Comité des Rémunérations et des Sélections du 30 septembre 2024

Le Président rappelle au Conseil que les administrateurs ont constaté, par décision en date du 23 septembre 2024, la démission d'Hélène DENIS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1er septembre 2024. Il avait été précisé que la cooptation d'un administrateur en remplacement serait discutée, le cas échéant, lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Il indique ensuite que :

- Pierre LE MOINE a été nommé en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par le Conseil d'administration de cette société en date du 4 novembre 2024 ;

- Le Comité des Rémunérations et des Sélections du 30 septembre 2024 a donné un avis favorable à l'effet de proposer au Conseil d'administration de la Société de coopter Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur, en remplacement d'Hélène DENIS, à compter du 2 janvier 2025 et sous la condition suspensive de l'approbation de la nomination de Pierre LE MOINE en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par le Conseil d'administration d'Aéma Groupe ; et

- Cette proposition de cooptation a fait l'objet d'un avis favorable du Comité des Sélections d'Aéma Groupe en date du 24 octobre 2024 et d'une approbation par le Conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding en date du 4 novembre 2024.

Le Président propose alors au Conseil de coopter, en application des dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur au sein du présent Conseil avec effet à compter du 2 janvier 2025 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous la condition suspensive susvisée.

Il présente ensuite au Conseil les éléments relatifs au parcours, à la compétence et à l'honorabilité de Pierre LE MOINE pour l'exercice de ces fonctions, tels qu'ils résultent des documents transmis préalablement aux administrateurs.

Il précise que Pierre LE MOINE ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Décide, à l'unanimité, après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections, de coopter Pierre DE MOINE en qualité d'administrateur en remplacement d'Hélène DENIS avec effet à compter du 2 janvier 2025 et pour le temps restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous la condition suspensive de l'approbation de la nomination de Pierre LE MOINE en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par le Conseil d'administration d'Aéma Groupe ;**

- **Décide, à l'unanimité, de soumettre cette nomination à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société, conformément à la loi ; et**

- **Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.**

Le Président propose alors au Conseil de coopter, en application des dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur au sein du présent Conseil avec effet à compter du 2 janvier 2025 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous la condition suspensive susvisée.

Il présente ensuite au Conseil les éléments relatifs au parcours, à la compétence et à l'honorabilité de Pierre LE MOINE pour l'exercice de ces fonctions, tels qu'ils résultent des documents transmis préalablement aux administrateurs.

Il précise que Pierre LE MOINE ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Décide, à l'unanimité, après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections, de coopter Pierre DE MOINE en qualité d'administrateur en remplacement d'Hélène DENIS avec effet à compter du 2 janvier 2025 et pour le temps restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous la condition suspensive de l'approbation de la nomination de Pierre LE MOINE en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif d'Abeille Assurances Holding par le Conseil d'administration d'Aéma Groupe ;**

- **Décide, à l'unanimité, de soumettre cette nomination à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société, conformément à la loi ; et**

- **Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.**

(Fin de l'extrait)